

Note d'orientation sur l'égalité des sexes

Siemenpuu – Fondation pour la Coopération des Mouvements Sociaux sr
Mars 2022

Qu'est-ce que l'égalité des sexes ?

En termes biologiques et juridiques, les humains peuvent être classés en homme, femme et autres/non binaires (c'est-à-dire ni hommes ni femmes, mais quelque chose d'autre). Le terme **genre**, à son tour, fait référence aux attributs et opportunités économiques, sociaux, politiques et culturels associés au fait d'être un homme, une femme ou d'avoir une identité non binaire. Les définitions de genre et les modèles d'inégalité varient selon les cultures et changent avec le temps. Dans la plupart des sociétés, les hommes en tant que groupe ont plus accès aux ressources, aux opportunités et à la prise de décision que les autres sexes. Ces inégalités constituent une contrainte au développement car elles limitent la capacité des femmes et des personnes non binaires à développer et à exercer pleinement leurs capacités pour leur propre bénéfice et celui de la société dans son ensemble.

L'égalité des genres exige que les femmes, les hommes et les personnes non binaires jouissent de manière égale des biens, d'opportunités, de ressources et de récompenses socialement valorisées. L'égalité des sexes ne signifie pas que les sexes deviennent les mêmes, mais que leurs opportunités et leurs chances dans la vie sont égales. Cela ne présume pas non plus un modèle particulier d'égalité des sexes pour toutes les sociétés et cultures, mais reflète plutôt une préoccupation selon laquelle tous les sexes ont des chances égales de faire des choix sur ce que signifie l'égalité des sexes et de travailler en partenariat pour y parvenir. Atteindre l'égalité des sexes nécessitera des changements dans les pratiques institutionnelles et les relations sociales afin de cesser de renforcer les disparités. Cela nécessite également une voix forte pour les femmes et les personnes non binaires dans le façonnement de leurs sociétés.

Comment faire avancer l'égalité des genres dans un projet ?

Lorsque l'égalité des sexes est définie comme un objectif transversal, une attention doit être accordée aux impacts sexospécifiques dans toutes les actions afin que toutes les personnes contribuent de manière égale au développement et en bénéficient. Au niveau du projet, cela signifie qu'il est nécessaire d'aborder systématiquement les risques liés à l'égalité des sexes, d'évaluer les impacts et les implications du projet sur les femmes/hommes/personnes non binaires, de rechercher des opportunités pour promouvoir l'égalité des sexes, ainsi que d'inclure l'égalité des sexes comme un thème de plaidoyer auprès des décideurs et des autres parties prenantes.

La norme minimale pour l'égalité des sexes en tant qu'objectif transversal est de « ne pas nuire », c'est-à-dire de s'assurer que le projet ne contribuera pas à la discrimination sexuelle ou aux violations des droits de l'homme. La norme « **ne pas nuire** » de l'égalité des sexes implique ce qui suit :

- Les risques pour les droits humains des femmes, des filles et des personnes non binaires sont évalués, évités et atténués ;

- Les obstacles à la participation égale et à l'inclusion de tous les genres sont identifiés et traités ;
- Les impacts sur l'égalité des sexes sont évalués et surveillés en permanence ;
- Désagrégation des données selon le sexe (homme/femme/autre) est systématiquement collectée, analysée et la compréhension acquise est utilisée dans la mise en œuvre du projet.

Afin de s'assurer qu'aucun mal n'est fait, ainsi que de rechercher une contribution positive à l'égalité des sexes, une **analyse de genre** doit être menée, et les principes d'égalité, d'inclusion et de participation doivent guider toutes les actions. L'analyse de genre fait partie de la planification, du suivi et de l'évaluation du projet. Elle examine les différences dans les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes, les routines et les activités quotidiennes, ainsi que l'accès et le contrôle des ressources, des services et de la prise de décision, y compris celles qui entraînent des inégalités sociales et économiques. Les enseignements tirés de l'analyse seront appliqués dans la mise en œuvre du projet. Au mieux, l'analyse de genre mène à l'inclusion de mesures explicites dans la conception du projet pour :

- éviter de perpétuer ou de renforcer les inégalités entre les sexes ;
- surmonter les obstacles à la pleine participation des femmes au projet ;
- veiller à ce que, les femmes et les hommes, les filles et les garçons, bénéficient équitablement des réussites du projet ;
- intégrer des activités spécifiques pour lutter contre les inégalités et les contraintes entre les sexes et répondre aux besoins et aux priorités sexospécifiques ;
- utiliser des indicateurs sexospécifiques et/ou détaillés par sexe, y compris des indicateurs d'impact, pour suivre et évaluer les progrès et les résultats.

Chaque contexte de projet est unique ; par conséquent, les moyens de faire progresser l'égalité des sexes sont également multiples.

La liste de contrôle pour l'intégration du genre dans un projet

(Liste de contrôle éditée à partir d'une version originale par CIVICUS, voir le lien ci-dessous pour la version complète en anglais)

<i>Phase d'identification</i>
<p>Identification du but général et des objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui sont les bénéficiaires cibles ? • Les besoins pratiques et/ou stratégiques des femmes sont-ils une priorité spécifique du projet ? • Quels sont, le cas échéant, les bénéfices attendus pour les femmes (développement des compétences, opportunités de revenus, etc.) ? • Une conception inclusive du genre peut-elle être élaborée pour le projet, et le projet cible-t-il toujours efficacement les femmes ? • Y a-t-il eu des efforts antérieurs avec les mêmes objectifs ? Avec quel succès ? <p>Identifier et évaluer les besoins et opportunités liés au genre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la division du travail entre les sexes, en général dans la région ? • Quelles sont les principales sources de revenus pour les femmes et pour les hommes ? • Quels besoins et opportunités existe-t-il pour augmenter les moyens de subsistance des femmes ? • Dans quelle mesure les femmes sont-elles visibles dans le secteur cible (agriculture, forêts, moyens de subsistance, énergie) ? • Les besoins des femmes dans le secteur sont-ils les mêmes que ceux des hommes ? • Des hommes, des femmes et des personnes non binaires ont-ils été consultés pour identifier les besoins et les opportunités liés à l'objectif général du projet ? • Les femmes et les hommes ont-ils un accès égal aux ressources ? Si non, quelles opportunités existent pour accroître l'accès et le contrôle des femmes sur les ressources et/ou les avantages ?

Identifier les effets négatifs possibles

- Le projet est-il susceptible d'avoir les mêmes effets positifs et négatifs sur les femmes, les hommes et les personnes non binaires ?
- Le projet pourrait-il réduire l'accès ou le contrôle des femmes sur certaines ressources ou avantages dont elles disposent actuellement ?
- L'OSC mettant en œuvre le projet a-t-elle la capacité et l'autorité nécessaires pour offrir des avantages aux femmes ou pour impliquer les femmes ?
- Quels effets sociaux, économiques et politiques le projet aura-t-il sur les différents genres à court et à long terme ?

*Conception et planification***Analyse et conception du projet**

- Les informations sur les arrangements économiques des ménages (tels que rôles ; sexe/âge/temps de travail ; de propriété/contrôle des terres ; des sources/types/contrôle des revenus) sont-elles adéquates pour la planification et l'évaluation du projet ?
- Existe-t-il des contraintes juridiques, culturelles, religieuses ou autres à la participation des femmes et des personnes non binaires au projet ? Des stratégies ont-elles été formulées pour faire face à ces facteurs ?
- Comment les activités des hommes et des femmes, l'accès et le contrôle des ressources sont-ils façonnés par des facteurs structurels (juridiques, coutumiers, institutionnels) ? La sensibilisation à ces facteurs structurels est-elle incluse dans la conception du projet ?
- Les femmes bénéficieront-elles directement de toutes les composantes du projet ?
- La conception du projet inclut-elle des stratégies pour faciliter la participation active des femmes au projet (par exemple en termes d'organisation de réunions et de formations) ?

Définir les objectifs en termes de résultats et de produits livrables

- Les objectifs du projet sont-ils clairement liés aux besoins pratiques et stratégiques du genre ?
- Les hommes et les femmes ont-ils participé à la définition de ces objectifs ?
- Les femmes et les hommes voient-ils les activités prévues de la même manière ?
- Quels effets positifs ou négatifs pourraient-il y avoir sur les femmes et sur les hommes à la suite des changements que le projet vise à provoquer ?
- Comment les hommes et les femmes participeront-ils au projet et à quel titre ?
- Quelles OSC axées sur les femmes pourraient contribuer au projet, financièrement ou avec une expertise ? Des défenseurs masculins de l'égalité des sexes sont-ils disponibles ?

Budgétisation

- Y aura-t-il un budget séparé (ou un budget par poste) pour faciliter la participation des femmes ?
- Est-il possible de suivre les fonds pour les femmes et les hommes séparément, de l'allocation à la livraison, avec un degré de précision raisonnable ?

Mise en œuvre

- Existe-t-il des opportunités appropriées pour les femmes et les hommes de participer à des postes de gestion et de mise en œuvre du projet ?
- Existe-t-il des mécanismes pour s'assurer que les ressources ou les avantages du projet ne sont pas contrôlés ou pris en charge par les hommes ?
- Comment les désaccords et les litiges seront-ils traités et par qui ?
- Le personnel et les volontaires du projet sont-ils formés à la parité hommes-femmes ?

Contrôle et évaluation

- Les femmes sont-elles impliquées dans le suivi et l'évaluation ?
- Quels indicateurs existe-t-il pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité des sexes ?

Lecture complémentaire en anglais :

- [Lignes directrices de CIVICUS pour l'intégration du genre dans les étapes du projet](#)
- [Les deux FINS : Intégrer la justice de genre dans l'action environnementale : par où commencer ? \(pdf\)](#)
- [Initiative des droits et ressources : Renforcement des droits des femmes autochtones et rurales à gouverner les terres communautaires ; Dix facteurs contribuant au succès des initiatives](#)